
Cahier des charges pour accompagner des structures d'aide à domicile à la mise en place d'une politique de sécurité des SI grâce à l'analyse des risques

Programme de modernisation CNSA – FAIRE 2023-2026
[20/03/2024]

Avec le soutien de la



Contenu du cahier des charges

Les contacts désignés pour le suivi de l'appel d'offres sont :

David Zeisler - d.zeisler@adedom.fr – 01 40 84 68 79

Lætitia Verdier - PgmeCNSA.faire@adedom.fr - 01 40 84 68 68

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à ces deux personnes pour toute demande relative à cet appel d'offres.

I. CONTEXTE

A. La fédération Adédom

Adédom résulte de la fusion de plusieurs réseaux au cours des quinze dernières années.

En 2002, ADESSA est née de la fusion de la FNAFAD (dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et la FNADAR (dont l'activité principale était l'aide aux Personnes Agées, Personnes Handicapées) et a accueilli de nouvelles associations de Services à la Personne.

En 2005, A DOMICILE naît de la fusion de la FNAID (anciennement « Aide aux Mères » créée en 1927, dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et l'UNACSS (dont l'activité principale était les services de soins infirmiers CSI et SSIAD).

Adessadomicile a été constituée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion d'ADESSA et d'A DOMICILE. La fédération change de nom le 1^{er} janvier 2020 pour devenir Adédom Fédération Nationale.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 300 adhérents, qui se caractérisent par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les associations du réseau emploient près de 22 500 salariés.

Acteur de l'économie sociale, la fédération est un regroupement d'employeurs associatifs, la fédération participe aux négociations concernant les conventions et accords collectifs de la branche de l'aide à domicile et du suivi de ces accords. Elle est depuis 2007, membre de l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB-domicile).

B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédom peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 1000);
- de leur organisation du niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement.

Les associations adhérentes d'Adédom exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer le cap, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

C. Présentation du programme de modernisation CNSA - FAIRE

Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux décrits ci-dessus, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents. Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser l'équipement des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA – FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la fédération Adédom, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui d'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir.

Une des actions du programme CNSA – FAIRE consiste à sensibiliser les adhérents de la fédération aux risques encourus par leur système SI. Au-delà d'un webinaire inaugural qui permettra aux adhérents de mieux comprendre les enjeux liés aux risques cyber, les adhérents qui souhaiteront aller plus loin participeront à des ateliers collectifs où ils pourront bénéficier d'un diagnostic de leurs risques cyber/SI ainsi qu'une feuille de route afin de réduire ce dernier.

II. Animation d'ateliers collectifs à destination des associations du réseau Adédom afin de réaliser des diagnostics de la situation de leur organisation vis-à-vis du risque informatique puis d'établir des préconisations et des pistes d'actions

Dans un système informatique où les données et les échanges se dématérialisent, la sécurité des échanges, du stockage est essentielle, d'autant plus quand une partie des données sont personnelles, sensibles et appartiennent à une catégorie de citoyens fragiles (personnes âgées et personnes en situation de handicap). C'est d'ailleurs un des piliers de la doctrine du Numérique en Santé. Les SAAD PA/PH adhérents Adédom, s'ils sont dans l'ensemble équipés par des logiciels et si beaucoup sont déjà avancés dans cette dématérialisation, ne disposent pas de compétences en interne pour travailler à sécuriser leur infrastructure et leurs procédures.

Les associations qui travaillent avec des logiciels On Premise comme les associations utilisatrices de logiciels SAS, doivent être sensibilisées au risque qu'encourent leurs données, en matière de piratage mais également de risque de destruction accidentelle de données.

C'est dans ce contexte que Adédom est à la recherche d'un prestataire en mesure d'accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre des dispositifs de nature à garantir leur cybersécurité.

A. Objectifs visés de l'appel d'offres

Votre intervention doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

1. Soutenir la fédération dans son acculturation des risques Cyber
2. Etablir un diagnostic personnalisé du risque cyber/informatique des structures dans le cadre d'ateliers dédiés
3. Proposer aux associations qui auront reçu un diagnostic personnalisé des préconisations et des pistes d'actions adaptées à la capacité de chaque structure (financier/humain) d'entreprendre les actions nécessaires pour diminuer son risque cyber.

B. Le contenu de l'accompagnement

La prestation attendue consiste en l'animation de 3 ateliers dont l'objectif est de faire dans un premier temps de diagnostic du risque cyber/informatique pour chaque association participante puis de fournir à chacune d'entre-elle un des préconisations en vue de réduire ce risque. Les préconisations devront être adaptée à la capacité à faire de chaque association.
Chaque atelier sera constitué de 10 à 15 personnes.

C. Livrables

Formalisation de pistes d'actions pour chaque participant aux ateliers. L'ensemble de ces pistes d'actions devront également être transmises à la fédération.

D. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Appel d'offres	20/03/2024
Clôture de l'offre	10/04/2024
Audition des prestataires	23/04/2024
Choix définitif	25/04/2024
Réunion de lancement	2/05/2024
Démarrage des travaux	Mai 2024

L'action sera pilotée par **David Zeisler** pour la fédération Adédom. Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement.

Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la prestation.

III. CRITERES DE SELECTION

La fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets.

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- L'Expertise du risque cyber/informatique
- La capacité à animer des ateliers avec des personnes éloignées du sujet « risque cyber/informatique »
- La qualité de la méthodologie proposée
- Les références de l'équipe
- La disponibilité d'une dans un calendrier contraint
- Le rapport qualité/prix
- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus, est fixée le **23 avril 2024**.

IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance, ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la structure, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués.

Les coûts de l'accompagnement, doivent inclure toutes les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, d'hébergement, acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de services devront être transmises en format numérique par envoi par courriel ou envoi par un service d'envoi volumineux en ligne au plus tard le **10 avril 2024 à 12h00**. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive d'Adédom.

VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.